Prix agricoles 2000/2001: prix du sucre, qualité type des betteraves

2000/0047(CNS) - 29/02/2000 - Document de base législatif

Prix agricoles 2000/2001 - Sucre. Pour la dernière campagne de commercialisation du régime de quotas de production en vigueur, la Commission propose de geler le prix de base de la betterave, le prix d'intervention du sucre blanc et la marge de production. En conséquence, les prix minimums des betteraves A et B restent inchangés (ils s'obtiennent en appliquant au prix de base de la betterave une cotisation de 2% et 30% respectivement). En ce qui concerne le remboursement des frais de stockage, la Commission propose que le montant mensuel soit maintenu à EUR 0,33 par 100 kg, compte tenu de la stabilité des taux d'intérêt dans la Communauté. La Commission rappelle qu'elle pourrait être amenée à réduire les quotas de production pour la campagne 2000/2001 si les contraintes du GATT l'exigent.